

Mairie d'Ornans
26 rue Pierre Vernier
BP45
25290 ORNANS
www.ornans.fr



@ornansofficiel

Service
03 81 62 10 13
Edith Paulin

Date
15/03/2024

Référence
IG/PL/EP

Copie
Mme Estelle
BOURNEZ,
Adjointe au
maire en charge
de l'éducation,
des solidarités et
de l'action sociale

Pièce(s) jointe(s)

Objet : mise en place d'un service minimum mardi 19 mars 2024.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un mouvement de grève national qui a été annoncé le jeudi 14 mars 2024, un service minimum d'accueil des enfants est mis en place dans les locaux de l'école élémentaire Courbet.

Il appartient à chaque enseignant de vous informer sur ses intentions.

En application de la loi n°2008-790 du 20 août 2008, article 133-1 du code de l'éducation, les enfants ont le droit d'être accueillis pendant le temps scolaire en cas d'absence de leur enseignant. La commune doit assurer le service d'accueil des enfants lorsque le seuil d'absence est supérieur à 25%.

Dans ce contexte, j'ai chargé Familles Rurales du Pays d'Ornans d'organiser cet accueil.

Pour les enfants dont l'enseignant est gréviste, leur accueil sera assuré de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

Cet accueil est gratuit pour les familles. Pour les enfants dont l'enseignant n'est pas gréviste, le temps scolaire sera identique aux autres jours.

Dans les deux cas, l'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin avant 8h30/temps du midi et soir) reste inchangé.

Le repas du midi sera proposé aux familles le souhaitant comme d'habitude.

Vous devez impérativement inscrire vos enfants au plus tard lundi 18 mars 2024 à 11h00 auprès d'Isabelle PERREY au 03.81.62.07.62 ou par mail : peri.courbet@orange.fr.

Faute d'inscription préalable, vos enfants ne pourront être accueillis. Pour les enfants dont l'enseignant est gréviste et ne souhaitant pas bénéficier du service minimum d'accueil, il est recommandé d'annuler le repas de cette journée depuis le portail famille de Familles Rurales d'Ornans.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

La Maire,

Isabelle GUILLAME